61e ANNEE. — N° 105

VENDREDI 9 SEPTEMBRE 1921.

10 c.

# Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

*Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche*

**Abonnements**

| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| LOT et Départements limitrophes ..... | 4 fr. 25 | 8 fr. | 15 fr. |
| Autres départements ..... | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

**Rédaction & Administration**

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

**Publicité**

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page ( — d° — )..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**La situation intérieure en Allemagne. — Les républicains allemands. — Les événements du Maroc. — Les conventions financières et l'opinion belge et britannique.**

Les événements politiques qui agitent l'Allemagne depuis le meurtre d'Erzberger ne laissent pas de présenter pour la France le plus haut intérêt. Si les républicains parviennent à maintenir au pouvoir le chancelier Wirth, nous pouvons conserver un petit espoir de ne pas voir déchirer le Traité de Versailles ; si, au contraire, les pangermanistes renversent le gouvernement actuel et prennent sa succession, une nouvelle ère de difficultés commencera.

Or, nous venons d'assister, toute une semaine, à une lutte ouverte et plutôt vive entre Berlin et Munich, représentant respectivement la tendance républicaine et la tendance nationaliste. La lutte a été chaude ; elle s'est manifestée sous la forme d'un double mouvement séparatiste : les réactionnaires menaçant de détacher la Bavière du Reich, tandis que les républicains tentaient de disloquer la Bavière en opposant Munich et Nuremberg.

A l'heure actuelle, une détente s'est produite. Il n'est pas un Allemand qui n'aspire avant tout à maintenir l'unité du Reich ; c'est pourquoi, à Berlin comme à Munich, on tente un rapprochement.

Maintenant, cette politique de transaction aura-t-elle pour effet de consolider la République allemande ?

La réponse est malaisée à formuler.

⁂

Si l'on veut se rendre compte en partie des difficultés présentes de l'Allemagne républicaine, il convient de regarder quels hommes sont précisément l'appui du régime démocratique.

Justement, un rédacteur du *Vorwaerts*, M. Schiff, vient de publier une brochure fort instructive où il montre le point faible du parti républicain allemand.

Tandis qu'en France, les sentiments républicains sont partagés par la classe bourgeoise tout autant que par les classes laborieuses, en Allemagne seuls les ouvriers soutiennent le régime républicain.

La raison de ce fait ? Le prolétariat allemand présente deux caractères : il adhère dans son ensemble au socialisme et, en présence des lourdes charges héritées de la guerre, il entend que nul possédant n'esquive sa part. Ainsi pour l'ouvrier allemand, la République est moins un but qu'un moyen, le moyen de taxer lourdement le capital et de réaliser le programme socialiste.

Le socialisme allemand incline d'ailleurs nettement au collectivisme : ne possédant rien et surtout n'ayant pas la perspective d'accéder à la propriété individuelle, parce qu'il y a en Allemagne quelques 40 millions de prolétaires, plus des 2/3 de la population, l'ouvrier allemand n'aspire qu'au nivellement de tous les biens.

Ces tendances du socialisme allemand ont pour effet de détourner de la République les hommes qui, dans les classes moyennes, inclineraient à seconder ce régime. Mais il est bien naturel que les partis bourgeois ne veuillent pas d'une dépossession intégrale et solidarisent leurs efforts.

En somme, sous la crise politique actuelle se cache une profonde crise sociale.

⁂

Sur le front marocain, la situation militaire tarde à s'éclaircir : Les Espagnols en sont encore à la phase des préparatifs. Ils ne semblent vouloir aborder l'offensive qu'après une mise au point complète de leur armée.

Cependant, les Riffains ne restent pas inactifs : tous ces jours derniers, ils ont attaqués, parfois avec acharnement, les postes espagnols, situés aux confins de Mélilla.

Mais voici qu'on signale, chez les tribus insoumises de la zone française, une recrudescence d'agitation, provoquée par les nouvelles de Mélilla.

Il n'y a pas lieu toutefois de s'en alarmer : en fait, aucune menace sérieuse n'existe à l'heure actuelle ; le calme absolu règne même dans la région nord où l'agitateur Abd-el-Malek a dû dissoudre sa harka.

La tâche de notre service de sécurité, pour être plus grande et plus délicate, ne dépasse pas les moyens dont il dispose. On peut espérer que nos détachements triompheront rapidement des foyers d'agitation, qui viennent de se former.

⁂

Le refus, signifié par le gouvernement français, de ratifier les accords financiers du 13 août, a eu sa répercussion en Belgique et en Grande-Bretagne.

Au premier moment, nos amis belges furent inquiets ; mal informés encore, ils ont cru que la France songeait à revenir sur le principe arrêté de la priorité. Par la suite, ils ont compris, — et la presse belge s'en fait l'écho, — que la France n'entendait nullement porter atteinte à un avantage concédé à leur nation. Bien mieux, la plupart des journaux reconnaissent ce qu'il y a de légitime dans les revendications de la France.

Par contre, la presse anglaise défend l'accord du 13 août et témoigne de la répugnance pour une révision.

L'état d'esprit des britanniques est à l'heure présente celui-ci : On partage, peu ou prou, l'opinion de M. Keynes sur la solvabilité de l'Allemagne ; on estime qu'avant longtemps le Reich suspendra ses versements, parce qu'incapable de les poursuivre ; on prévoit la révision des accords de Londres, relatifs aux réparations, dans le sens d'un allègement des charges de l'Allemagne.

Pour ces diverses raisons, la Grande-Bretagne cherche à se servir la première : à défaut de la priorité officielle, elle tente d'obtenir une priorité effective. Elle n'a cure de savoir si les autres pays ne recevront rien.

En somme, la convention du 13 août signifie, non pas : l'Angleterre sera payée *avant* la Belgique et la France, mais : l'Angleterre sera sans doute payée *sans* la Belgique ni la France.

Cette façon d'envisager la question à Londres ne peut que nous renforcer dans notre ferme volonté de reviser les derniers accords financiers.

L'opinion française est patiente, mais elle est lasse maintenant d'entendre la Grande-Bretagne répéter en toutes circonstances : « Je me sers la première » !

M. DAROLLE.

## INFORMATIONS

### Mort de M. Claveille

M. Claveille, sénateur de la Dordogne, ancien ministre des travaux publics est décédé dans sa propriété de Mulière mardi, à l'âge de 56 ans.

Lundi matin la mort de M. Claveille avait été annoncée, puis démentie.

### L'Espagne au Maroc

La situation de l'Espagne au Maroc est meilleure que ces jours derniers. Dans les environs du Cap de l'Eau, les Espagnols ont débarqué des pièces d'artillerie et des mitrailleuses. Néanmoins, les rebelles des Kebdana occupent toutes les maisons des environs ; la harka compte 50 cavaliers et 800 hommes, se relevant par moitié. Des gardes, placées aux abords des points d'eau défendent l'accès aux corvées espagnoles.

### Sur la frontière austro-hongroise

On annonce que 2.500 soldats de troupes irrégulières hongroises ont franchi la frontière de la Basse-Autriche et ont attaqué les villages de Kirchslag. Les Autrichiens ont eu 2 tués et 20 blessés.

### Turcs et Grecs

Un télégramme anglais dit qu'Angora serait maintenant entre les mains des Grecs.

Les dernières batailles ont été d'une violence extraordinaire, les Turcs, bien que très inférieurs en nombre, n'ayant cédé le terrain qu'après une résistance acharnée

Les pertes des deux adversaires sont considérables.

### Dans les Indes

On annonce que des désordres se sont produits dans une nouvelle région de l'Inde, à Meerut, près de Delhi. La foule indigène a pillé des magasins de céréales. On attribue ces manifestations au prix élevé des grains par suite de spéculation. L'ordre a été rétabli.

### Les exportations allemandes

La valeur des exportations allemandes pour le mois de mai 1921 a été de 4.512.000.000 de mark-papier contre 7.863.000.000 millions de marks-papier en décembre 1920.

Les importations dont le poids seulement est indiqué, sont en régression de 25 0/0 sur celles de décembre de l'année dernière.

### Prompte justice

Un apache nommé Thivel tirait lundi soir des coups de revolver dans une rue de Saint-Etienne. Une balle atteignit un bébé que sa mère portait. Un agent se lança à la poursuite du bandit qui fit feu par deux fois sans atteindre personne. L'agent l'a abattu.

### Une invasion de chats à Rome

Un fait sans précédent excite au plus haut point la curiosité de la population romaine. On s'attendrait, en effet, à une invasion de chats sauvages. Il y aurait, paraît-il, dans la campagne, une quantité de chats qui se réunissent en véritables bandes. Les avant-gardes de cette armée d'un nouveau genre ont été aperçues près de la porta Pancrazio et de la porta Portese. Toutes les mesures possibles pour arrêter cette ruée ont été prises par les autorités.

## CHRONIQUE LOCALE

### Autour du Conseil Général

Serions-nous dans la période dite des « économies », de la « compression des dépenses » ? Oui, il semblait que nous y étions, mardi soir, à la séance de nuit du Conseil général.

On donnait lecture des articles des divers chapitres de dépenses : mais ces articles sont si nombreux, qu'il n'était indiqué que le total des dépenses par chapitre. C'était plus commode, plus rapide. Et, vous savez, les séances de nuit ne sont jamais folichonnes pour ceux qui sont obligés d'y assister. Il tarde à chacun de partir, de fuir les miasmes d'une salle surchauffée, encombrée quelquefois, d'aller respirer l'air vif des Boulevards.

Eh bien, tant pis : les conseillers n'ont pas voulu partir, ils ont préféré discuter les chapitres des dépenses départementales, article par article, et supprimer les articles qui ne paraissaient pas justifiés.

Nous approuvons cette façon de procéder : elle est bonne. Car si l'on prend les bulletins antérieurs du Conseil général, on peut constater que beaucoup d'articles, qui non seulement n'ont aucune raison d'être, reviennent chaque année augmentés.

Pour éviter cela, a dit M. Bouat, il n'y a qu'à nommer une commission de contrôle qui se réunirait quelques jours avant la session du Conseil général pour éplucher ces articles de dépenses.

S'il est fait comme l'a indiqué M. Bouat, il est certain qu'on pourra arriver à une compression sérieuse de dépenses. La commission qui ne tardera pas à être nommée à cet effet, aura, certainement, du travail en chantier, du beau travail dont les contribuables seront enchantés.

Les conseillers généraux n'en seront pas mécontents. Car ils étaient mécontents, mardi. Certains fulminaient contre « les calomnies, les propos de basse démagogie » qui les représentent comme les auteurs responsables des lourds impôts qui pèsent sur les contribuables.

En vérité, les contribuables ne peuvent pas rire et applaudir quand on leur porte la feuille d'impôts. S'ils incriminent ceux qui ont la charge des intérêts publics, ils n'ont pas tout à fait tort.

Et c'est si vrai, que les conseillers généraux se sont mis — c'est la première fois — à éplucher article par article les chapitres du budget des dépenses.

Et nous devons reconnaître que le Président et quelques conseillers sont parvenus à trouver des dépenses « non justifiées » et qu'ils les ont supprimées.

Voilà donc un résultat, un excellent résultat. La « calomnie, la basse démagogie » ne sont pas là où on croit qu'elles sont : elles sont plutôt là où il y a de gros crédits qui ne profitent qu'à une infime minorité.

C'est ainsi que M. Limes donnant communication d'un rapport sur la navigation du Lot, lut un article portant 100.000 francs de dépenses et qu'il n'a pu s'empêcher de déclarer que ces 100.000 francs sont pour assurer une navigation qui cette année, n'a fait qu'un service sur le Lot de 1000 tonnes !

Les conseillers généraux ont, aussitôt manifesté leur indignation. Mais tout ça, c'est fait, c'est dû, il faut payer quand même.

La séance de nuit de mardi n'aura pas été la plus mauvaise de la session, à la condition que l'Assemblée persiste dans son intention approuvée par tous les contribuables, de faire la compression des dépenses inutiles. Et il y en a certainement !

LOUIS BONNET.

⁂

*P. S.* — Ce travail de compression a été fait dans la séance de mercredi soir. M. Bouat s'est attelé à la besogne et il a réalisé sur le chapitre « encouragements à l'agriculture, au commerce et à l'industrie » une économie de 4.350 francs.

C'est un commencement. Bravo. A quand la suite ?

L. B.

### Gendarmerie

L'ex-canonnier Bons (Paul-Jean-Ferdinand), proposé par la Compagnie du Lot est admis dans l'arme de la gendarmerie et affecté à la 14e légion *bis* (arme à cheval).

L'ex-soldat Lestandi, proposé par la Compagnie du Lot est admis dans la gendarmerie et affecté à la force publique du Maroc (arme à pied).

### Nécrologie

Notre camarade Deltheil, clicheur, et Mme Deltheil, brocheuse à l'Imprimerie du *Journal du Lot* viennent d'être frappés par un deuil cruel. Leur fillette, âgée de 9 ans leur a été enlevée avec une effroyable soudaineté.

Nous prions les parents désolés, de vouloir bien croire à notre très vive sympathie dans ces heures pénibles.

Les obsèques auront lieu vendredi à 2 heures.

⁂

La Directrice de l'Ecole de filles de la rue G. Clémenceau, invite les élèves à assister aux obsèques de leur petite compagne Suzanne Deltheil, qui auront lieu le 9 septembre à 2 heures du soir.

⁂

Nous apprenons également que notre camarade Fabre, typographe à l'Imprimerie du *Journal du Lot*, vient d'avoir la douleur de perdre son père.

Nous lui adressons l'expression émue de nos condoléances.

Les obsèques auront lieu vendredi à 4 heures moins le quart.

### Obsèques de M. Faurie

Les obsèques de M. Maxime Faurie, conseiller général du canton de Luzech ont été célébrées mercredi matin à 10 heures, à Cahors.

Une foule considérable, parmi laquelle se touvaient les membres du Conseil général, les représentants de toutes les administrations, de nombreuses personnes venues du canton de Luzech, et tous les amis que comptait à Cahors le regretté disparu ont suivi le char funèbre qui était décoré de magnifiques couronnes et de gerbes de fleurs.

Au cimetière, des discours furent prononcés par MM. Pons, conseiller d'arrondissement de Luzech ; Lafage, président de l'Association des mutilés ; Molinié, au nom des Associations républicaines ; le Préfet du Lot et M. de Monzie.

C'est au milieu de la plus vive émotion que la foule s'est inclinée devant le cercueil du regretté M. Faurie et qu'elle a témoigné à la famille ses vives sympathies.

Nous renouvelons à Mme Faurie et à la famille nos sincères condoléances.

### Conférence-Concert

Samedi soir, à 9 heures une conférence-concert, organisée par la Fédération des mutilés, des veuves et des orphelins du Lot aura lieu au Théâtre de Cahors.

La conférence sera faite par M. Peyriga, chef adjoint du Cabinet du Ministre des pensions sur « les victimes militaires de la guerre ».

## Conseil Général du Lot

*Séance du 6 septembre* 1921

La séance est ouverte à 4 heures 1/4 sous la présidence de M. de Monzie.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. *Rouma* donne communication d'une délibération du Conseil municipal de Frayssinet au sujet du service d'autobus de Gourdon à Labastide-Murat.

Le Conseil donne acte du vœu voté par le Conseil d'arrondissement tendant à la construction des gares Castelfranc-Ville et Prayssac.

M. *Bénech*, chargé de faire un rapport sur la question du sanatorium de Montfaucon, demande que le Conseil général s'entende avec le département de la Gironde pour que celui-ci place les malades de la Gironde à Montfaucon. Le département du Lot a tout intérêt à faire cette entente.

Sur observations de M. de *Monzie*, il est décidé que si cette entente ne pouvait avoir lieu, on pourrait fixer un autre établissement que Montfaucon, et le Payrat est désigné.

M. *Tassart* rapporte le budget de 1922. Il déclare que les charges sont lourdes, que le budget départemental a subi une augmentation élevée. Cependant, ce ne serait pas la faute du Conseil général. Dans tous les cas, si les recettes s'élèvent à 9.384.575 fr. 93, les dépenses s'élèvent à un chiffre égal. Et le budget présente une augmentation de 1.830.000 francs sur celui de l'année de 1921.

M. *Jardel* propose la publication et la distribution du rapport de M. Tassart. M. *Lacaze* déclare que cette situation n'existerait pas, si les communes rurales dépensait les ressources qu'elles ont accumulées au lieu de faire appel au budget départemental. Les budgets des communes rurales n'ont jamais été aussi prospères qu'aujourd'hui. Il faut que les contribuables sachent cela.

Ces observations seront également imprimées à la suite de celles de M. Tassart.

M. *Orliac* dit, au sujet des dépenses de l'assistance médicale et pharmaceutique gratuite, qu'il y aurait des économies à réaliser. Il faudrait veiller à l'inscription des inscrits.

Le Lot, dit M. le Préfet, vient en deuxième ligne dans la statistique des départements qui ont le plus grand nombre d'assistés. Le pourcentage est de 4,04 0/0 de la population. Une discussion sengage entre MM. Orliac, Rouma, Cambornac.

Une commission est nommée pour la révision des listes d'assistance : MM. Orliac, Rouma, Cambornac, Lacaze, et Delpon.

M. *Delpon* donne communication de rapports relatifs à des réparations sur des chemins vicinaux, notamment ceux de Bonaguil et de St-Cirq (Latronquière). Adopté.

M. *Rey* donne lecture du rapport au sujet de l'exécution des travaux à exécuter sur les chemins vicinaux d'après le programme établi.

La dépense prévue est de 265.000 fr. Adopté.

M. *Rey* rapporte le projet relatif à l'augmentation des prestations. Le nouveau tarif est fixé à 4 francs par journée d'homme, 3 fr. par bœuf, 4 fr. par cheval etc. M. Rey combat cette augmentation qui pèsera simplement sur le paysan.

Le Conseil général approuve les conclusions de M. Rey et rejette le projet.

M. *Limes* donne communication de divers rapports de chefs de service : acte est donné. Il indique une dépense de 100.000 francs pour la navigation : or, dit-il, cette dépense est faite pour un chargement de 800 tonnes. « Et sans compter le fameux bateau l' « Impassible », dit M. Delpon. « Ces dépenses sont exagérées. Ce sont des bateaux qu'on nous monte » déclare M. Gélis.

Une demande d'élargissement de la traverse de Labastide-Murat, de Cajarc à Gourdon, une demande d'acquisition d'une partie du chemin rural de Montfaucon au Bastit sont adoptées.

Le Conseil décide la transformation d'un caniveau en revers pavé dans la traverse de Montcuq.

Une somme de 5.000 francs est votée pour subvention aux travaux de réparation du chemin de grande communication dans la commune de Duravel.

Des demandes de classement de chemin de grande communication dans les communes de Montgesty, Sénaillac-Latronquière, Cuzance, Pradines, Floirac, Loubressac sont adoptés.

Le Conseil ajourne une demande de la commune de Cahors tendant au classement comme chemin de grande communication de l'Avenue Cavaignac.

Une demande de classement dans la voirie départementale d'un chemin vicinal dans la commune de St-Médard-de-Presque est rejetée.

Le Conseil décide de donner satisfaction aux fonctionnaires départementaux retraités qui demandent à profiter de la loi du 25 mars 1921 sur l'augmentation de leur pension en raison de la vie chère.

M. *Loubet* propose de donner acte du dépôt des rapports des chefs des divers services départementaux. Acte est donné.

M. *Bouat* propose de fixer au 15 décembre le délai des déclarations de récoltes de vendanges et de sucrage des vins. Adopté.

Moyennant une subvention de 1000 francs, 500 exemplaires de la carte économique du Lot seront livrées au département par la Chambre de commerce du Lot.

Une bourse à l'institut des aveugles au jeune Chastanet de St-Denis-Martel, et une bourse de 500 francs à la jeune Francoual pour l'école de sages-femmes de Limoges sont accordées.

M. *Pradines* donne communication de rapports de chefs de services départementaux. Acte est donné.

Au sujet de la décision prise relativement à l'Ecole normale d'institutrices de Cahors, M. Bénech présente des observations, et le Conseil prend une délibération « invitant l'Administration supérieure de l'Instruction publique à tenir compte de la diminution de la population scolaire, tant pour réduire le nombre des élèves de l'Ecole normale que pour réduire par voie de conséquence, le personnel enseignant à l'Ecole normale. »

M. le Préfet est invité à prier l'administration supérieure des finances de faire diligence pour permettre au département la construction de son réseau téléphonique.

M. Bénech propose le relèvement des indemnités aux passeurs de bacs sur le Lot. Adopté.

La séance est levée à 7 heures 1/4.

*Séance de nuit*

La séance est ouverte à 9 heures 3/4 sous la présidence de M. de Monzie.

M. *Valat* rapporte les dossiers relatifs à la caserne de gendarmerie de Cajarc, mandat est donné à M. le Préfet pour prendre toutes dispositions pour la location de l'immeuble.

Le Conseil rejette une demande de crédits destinés à des travaux dans l'immeuble occupé par la gendarmerie de Catus. Le devis de ces travaux s'élève à 51.025 fr.

M. *Rey* propose la construction d'un chemin de grande communication de Comiac à Laval-de-Cères et de Comiac à Lamativie.

Le Conseil adopte un vœu émis par la Chambre de commerce de Cahors relativement au doublement de lignes transversales de Lyon à Bordeaux.

M. *Ayroles* propose le vote du chapitre aux crédits pour les Enfants assistés. Adopté.

Les chapitres relatifs au placement familial, aux pupilles de la Nation, sont adoptés. Acte est donné du vœu du Conseil d'arrondissement de Cahors au sujet de la destruction des sangliers.

Lecture est donnée des divers chapitres relatifs aux dépenses départementales. Les articles de ces chapitres sont lus les uns après les autres et donnent lieu à des modifications, voire à des suppressions.

Le Conseil entend réaliser des économies. Sur la proposition de M. *Bouat*, il est décidé qu'une commission de contrôle se réunira pour examiner les chiffres des articles de dépenses.

M. *Bouat* est désigné pour faire partie de la commission de classement des demandes de bureaux de tabac.

M. *Delpon* dépose et soutient une motion invitant les services agricoles à procéder à l'installation de pépinières annexes, dans les divers cantons.

M. *Lacaze* donne communication des rapports de l'Assistance publique, des Services agricoles, de l'enregistrement, des P. T. T., etc... Acte est donné.

La séance est levée à 0 h. 1/4.

*Séance du 7 septembre* 1921

La séance est ouverte à 4 heures sous la présidence de M. de Monzie.

La commune de Souillac demande une augmentation de loyer pour l'immeuble occupé par la gendarmerie.

Cette demande est rejetée.

Un vœu demandant au ministre des régions libérées d'acheter pour ces régions des bœufs et des moutons dans le Lot est adopté.

Acte est donné du dépôt de divers rapports administratifs.

M. *Lacaze* propose de voter une subvention de 200 francs pour la foire aux chiens de Cahors. Adopté.

Les cantonniers départementaux retraités ont demandé une augmentation de leur pension, en raison de la vie chère. La somme de 13.300 fr. qui est nécessaire pour leur donner satisfaction est votée.

Une demande de subvention formée par la Société de secours mutuels de Cazals est rejetée.

Le Conseil est saisi d'une demande de crédits qui serviront à donner des primes aux meilleurs moniteurs chargés de l'éducation physique.

Une longue discussion s'engage à ce sujet, à laquelle prennent part MM. Jardel, de Monzie, Lacaze, Orliac, Loubet.

M. *de Monzie* propose d'émettre un vœu tendant à ce que le Gouvernement accorde des récompenses honorifiques, médailles d'honneurs palmes académiques, aux instituteurs qui dirigeront les exercices physiques.

M. *Orliac* propose de voter en principe une somme de 200 francs qui sera répartie entre les moniteurs non fonctionnaires, à titre d'encouragement.

« On accorde 200 francs pour la foire aux chiens, dit M. Orliac, on peut bien voter 200 francs pour l'éducation physique des enfants. » Adopté.

Le Conseil vote une somme de 1000 fr. pour l'organisation de bacs sur le Lot, et une somme de 1000 francs pour fournitures diverses à l'Ecole normale d'institutrices.

Le concierge de la sous-préfecture de Gourdon demande à être assimilé, quant au traitement, au personnel de la Préfecture. Rejeté.

La pension de retraite de M. Fauchié, chef de bureau à la sous-préfecture de Gourdon est fixée à 5.266 fr..

M. *Bouat* donne lecture du chapitre du budget relatif aux encouragements à l'agriculture, au commerce et à l'industrie.

Dans la séance de nuit de mardi, il avait été décidé d'éplucher le budget des dépenses.

Sur le chapitre ci-dessus indiqué, M. Bouat propose une réduction de 4.350 fr. Adopté.

Une discussion s'engage au sujet de la destruction des sangliers. M. Bouat propose de porter à 30 fr. au lieu de 25 fr. la prime allouée pour chaque sanglier tué.

Le crédit de 4000 francs voté pour la destruction des sangliers est porté à 6.000 francs.

Les communes de Belmont, du Roc et de Lamothe-Fénelon demandent le classement de chemins vicinaux. Adopté.

M. *Limes* fait connaître que l'Amicale des cantonniers des routes départementales, demande que ces cantonniers soient assimilés au point de vue salaire aux cantonniers des routes nationales.

Il propose de ne prendre une décision que lorsque l'Etat aura fixé le salaire des cantonniers des routes nationales. En mai 1922, ce salaire sera appliqué aux cantonniers des routes départementales, avec effet rétroactif du 1er janvier 1922. Adopté.

Les cantonniers départementaux demandent également la suppression des 2 mois de congé obligatoires qui leur sont imposés sans traitement pendant l'été.

M. *Limes* propose cette suppression. Adopté.

Les cantonniers départementaux demandent, en outre, une augmentation de leur retraite. L'Etat s'occupe de cette question pour les cantonniers nationaux. M. Limes propose d'attendre la décision de l'Etat. Adopté.

M. Limes rappelle que l'année dernière, le Conseil général a supprimé plusieurs postes d'agents-voyers dans le Lot. Cela n'a pas été au bénéfice du département, paraît-il.

Il propose de rétablir le cadre des agents-voyers qui existait avant-guerre. Adopté.

La séance est levée à 6 heures 3/4.

## Méchants chasseurs

Les propriétaires continuent à se plaindre de certains chasseurs.

Nous signalions au lendemain de l'ouverture de la chasse que des traqueurs de gibier ne voulant pas rentrer bredouilles en ville n'avaient trouvé rien de mieux que d'abattre quelques pigeons.

Ces faits se renouvellent trop souvent, paraît-il : les propriétaires qui habitent en dehors du faubourg St-Georges s'en sont aperçus à leurs dépens.

On nous affirme que 13 pigeons ont été tués dans une seule propriété à St-Georges.

Et les chasseurs s'étonnent qu'on leur interdise le passage dans les propriétés ?

Dans l'intérêt des bons et honnêtes chasseurs, il serait utile que l'on connût et que l'on pinçât les braconniers, voleurs de pigeons et de poules.

Au surplus, voici la saison des vendanges : attention aux havre-sacs remplis de raisins.

### AVIRON CADURCIEN

Les membres de l'Aviron Cadurcien ont procédé, mardi soir, à l'élection du Conseil d'administration qui est composé ainsi qu'il suit pour l'année 1921-1922.

*Président* : M. Manhiabal.

*Vice-Présidents* : MM. F. Séguy (section foot-ball) ; A. Bergon (préparation militaire) ; Gagnayre E. (section aviron).

*Membres* : MM. Lestandi, Caillau, Parazines, Tourriol, Lapuyade, Courdès, Rivière, Contou Ch., Croissant, Pasquier, Bonnave.

Les élections des trésoriers et du secrétaire général auront lieu à la prochaine séance du Conseil en même temps que celles des divers Comités techniques.

### Société de pisciculture du Lot

Nous rappelons à tous les membres de la Société que les inscriptions au concours de pêche seront reçues par M. Tiburce-Duvert jusqu'à ce soir *inclusivement*.

Tous ceux qui désirent prendre part au banquet du 11 septembre, peuvent encore se faire inscrire jusqu'à vendredi soir, dernier délai.

### Probité

Le jeune René Picot, âgé de 11 ans 1/2 a trouvé sur la voie publique une montre en argent, avec chaîne et médaille.

Déclaration en a été faite au bureau de police.

Nos félicitations au jeune Picot pour cet acte de probité.

### Qui l'a trouvé ?

Un bracelet en or de fillette a été perdu dimanche sur la voie publique. Le rapporter au bureau de police.


### UNE BONNE NOURRICE

Bébé était malade, Bébé avait des poussées d'entérite qui inquiétaient parfois sa maman. Mais nounou a trouvé le remède ; elle soigne Bébé avec l'eau **Saint-Martial** laxative et dépurative et l'enfant se porte à merveille.



## Apollo-Cinéma

**Réouverture sensationnelle**

*Programme du Jeudi 8 — Samedi 10 et Dimanche 11 en matinée*

**L'IMMENSE SUCCÈS du Théâtre de la Porte St-Martin**

## LES DEUX ORPHELINES

avec d'autres vues


### Luzech

*Compatriote.* — Durant cette période de congés, Luzech a été visité par un grand nombre de touristes et d'enfants du pays.

Parmi ces derniers, nous avons le plaisir de compter notre excellent compatriote M. Pinel, sous-chef de cabinet du Ministre de l'Instruction publique, que tous ses amis de Luzech se réjouissent de revoir.

### Lunan

*Lunan. — Promotion.* — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Georges Baudis, fils de notre sympathique conseillier municipal, actuellement brigadier au 121e E. T. E. M, vient d'être promu au grade de maréchal des logis en date du 12 août 1921.

Nos sincères félicitations au jeune promu.

### Gourdon

*Audience correctionnelle de vacation.* — Deux affaires de chasse en temps prohibé viennent devant le tribunal. L'une est renvoyée au 14 octobre et l'autre est mise en délibéré.

Une affaire de coups et blessures exercés sur la personne de Pierre Sol, de Cavagnac est remise au 17 septembre pour plaidoirie après audition des témoins.

M. le Docteur Miffre, de Martel, est poursuivi pour blessures par imprudence sur la personne de M. Bourdarie, à Blazy, près Souillac, leurs deux autos étant entrées en collision à un tournant dangereux non loin de Lacave. De nombreux témoins sont entendus à l'audience.

L'affaire est également renvoyée au 17 septembre pour plaidoiries.

*Accident de chasse.* — Le cadavre d'un chasseur, Pierre Vernet, 42 ans, de Viviez (Aveyron) a été découvert sur le territoire de la commune de Rocamadour. Il portait une large plaie béante sur la poitrine. On suppose qu'en voulant atteindre des figues en se servant de la crosse de son fusil pour abaisser les branches, le coup est parti en faisant balle.

M. le Docteur Souilhé, de Gramat, a conclu à une mort accidentelle.

*Orage.* — Un violent orage a éclaté dans la nuit de vendredi 2 courant, causant de nombreux dégâts dans la région.

Dans notre ville, plusieurs maisons se sont écroulées, par suite de la violence de l'ouragan dans le quartier des petites Boucheries.

### Concorès

*Nominations.* — C'est avec plaisir que nous venons d'apprendre la nomination de notre compatriote et ami Louis Peyrichou au poste de cantonnier de 5e classe sur le chemin de grande commnnication, n° 23 en remplacement de M. Antoine Lavergne, démissionnaire et celle de M. Elie Bourgade au poste de facteur auxiliaire, à Concorès, en remplacement du regretté M. Campagne qui, malade depuis plus d'un an, ne pouvait plus assurer le service. Nous espérons que la population sera satisfaite d'eux, comme elle l'était de leurs prédécesseurs.

*Mariages.* — Samedi a été célébré à Concorès, le mariage de Mlle Marie-Elia Baldy, du village de Goulème avec notre ami Paul Garrigou, propriétaire résidant à Beaumat et prochainement sera célébré celui de Mlle Berthe Deneux avec M. Georges Bargues. Aux époux et futurs époux, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

C'est vendredi prochain 9 que sera tenue au lieu dit « Le Dégagnazès », village de Peyrilles, la foire annuelle. C'est une foire très pittoresque car elle se tient au milieu des bois et très importante par suite des affaires qui s'y traitent. Beaucoup d'étrangers s'y rendent pour manger « le melon traditionnel » sur l'herbe. Un bal champêtre aura lieu et attirera certainement la jeunesse environnante. A tous, jeunes et vieux, commerçants et promeneurs, le meilleur accueil sera réservé.

### Sousceyrac

Nos dévoués députés MM. Delport et Delmas assistaient à notre foire du 5 courant ; hâtons-nous de dire que cette journée a été pour eux un véritable triomphe. A midi un déjeuner intime leur a été offert par la presque totalité des conseillers municipaux à l'hôtel de Paris. Ces messieurs font bien les choses ils ont prouvé qu'à Sousceyrac on mange aussi bien si non mieux que dans tout le reste du département.

Nos députés firent annoncer, au son du tambour qu'à trois heures, à la salle de la mairie, en réunion publique, ils rendraient compte de leur mandat. A l'heure dite un public nombreux se pressait dans la salle trop petite pour contenir tous les électeurs désireux d'entendre leurs élus.

M. Delport d'une voix assurée où perce un accent de profonde conviction donna l'explication de ses votes. Tous ses efforts ont tendu à la défense des intérêts de l'agriculture dont, on peut le dire, il est devenu, à la Chambre, un des principaux champions. De nombreux applaudissements soulignèrent son discours ; à peine avait-il terminé qu'un électeur prit la parole pour demander à l'assemblée de voter des félicitations à M. Delport pour le courage qu'il a montré en demandant la réduction du nombre des fonctionnaires. Sans nul doute, M. Delport veut que les fonctionnaires utiles soient maintenus et justement payés ; mais il demande, par économie, la suppression des emplois inutiles. A l'unanimité l'assemblée lui vote des félicitations et ce vote unanime fut suivi d'un tonnerre d'applaudissements.

A son tour M. Delmas prit la parole et rendit compte de son mandat. Cet honorable blessé de la grande guerre met à faire triompher les droits de ses électeurs, à combattre les injustices sociales la même énergie qu'il déploya au service de la patrie, face aux boches. Uni dans ses votes à son collègue, M. Delport il ne perd jamais de vue les intérêts des agriculteurs, de ses anciens compagnons de guerre et l'intérêt général qui à l'heure actuelle nécessite un effort d'économies que ne font réellement pas les pouvoirs publics. Il s'associera pour sa part avec son collègue M. Delport pour voter toutes les mesures susceptibles d'alléger les charges des contribuables.

Des applaudissements nourris et prolongés prouvèrent à l'orateur qu'il avait parlé juste.

Nos deux députés obtinrent à Sousceyrac un réel succès ; la cause de ce succès il faut la trouver dans l'attitude de nos représentants, toute faite de clarté, de franchise et de simplicité. Jusqu'au moment de leur départ nos élus furent très entourés et chacun leur disait en leur serrant la main : a bientôt, au revoir.

CANET,
*Conseiller municipal à Sousceyrac.*

### Salviac

*L'inauguration du monument aux morts de la Commune de Salviac.* — Dimanche, 4 septembre, a eu lieu l'inauguration du monument aux morts de la commune sous la présidence de M. le Lieutenant-Colonel Carrières, commandeur de la légion d'honneur, enfant de Salviac. Cette fête des morts de la grande guerre a été entièrement réussie ; le soleil qui boudait depuis quelques jours s'était mis de la partie et dès le matin tout le canton de Salviac était présent devant la mairie de Salviac pour assister à la remise du drapeau-fanion à l'Amicale des démobilisés de Salviac par le lieutenant-colonel Carrières.

Ce fut une véritable fête tout à fait intime, familiale disons-nous puisque aucune personnalité politique ou officielle n'était présente.

A côté de M. le lieutenant-colonel Carrières on remarquait M. Abel Truques, sous-intendant militaire de 1re classe à Versailles, M. le Capitaine Courbies et Simon Gaston. MM. Boyer-d'Agen, M. le Dr Goutenègre, MM. les maires du canton, M. le maire de Salviac, le Dr Cambornac, M. Lazard, adjoint, M. Delbreil, curé-doyen à Salviac, MM. les maires de Cazals, Marminiac, MM. Dubreil, juge de paix et Dauliac, ancien juge de paix de Salviac, MM. Emile Mompart et Albet, vice-président de l'Amicale et M. Emile Mompart, sculpteur du monument.

La présentation du drapeau-fanion fut solennelle et magnifique : M. le Dr Cambornac, maire de Salviac, président de l'Amicale, présenta M. le lieutenant-colonel Carrières, enfant de Salviac, si connu parmi nous et ce dernier, en des termes du plus pur patriotisme, offrit à l'Amicale le fanion qui restera le vivant emblème de toutes les vertus, selon les paroles mêmes du président.

Le cortège se rendit ensuite à l'église paroissiale, monument historique du XIIIe siècle où le doyen M. Delbreil, membre de l'Amicale en des paroles d'une rare éloquence tint l'auditoire sous le charme de son verbe ému où il mit tout son cœur et son amour pour son cher Salviac. Au cimetière où on se rendit ensuite, M. Albet, vice-président de l'Amicale, en un langage ému et de circonstance, nous parla de nos chers morts et développa les devoirs envers eux.

Plusieurs membres de l'Amicale déposèrent alors des palmes sur les tombes des soldats ramenés du front et la cérémonie du matin prit fin.

A 3 heures, l'inauguration du monument eut lieu au milieu d'une foule que les commissaires de la fête avaient de la peine à contenir.

M. Mompart, père du jeune statuaire auteur du monument, vice-président de l'Amicale, prit le premier la parole et fit l'appel des morts au milieu d'un silence impressionnant. Avec une voix mâle et un accent touchant, il nous démontra la grandeur du sacrifice de nos grands morts et au nom de l'Amicale remercia les mères en deuil du sacrifice accompli par leurs enfants. Après lui, M. Cambornac, maire de Salviac, prit la parole au nom du conseil municipal et de la population. Nous donnons ci-dessous les principaux passages de son discours qui fut de bout en bout couvert par les applaudissements unanimes.

Nous avons eu la bonne fortune d'avoir à Salviac un jeune sculpteur camarade des glorieux disparus qui nous fournit un plan dont l'élégante simplicité et le bon goût conquièrent les suffrages. Il l'a ensuite sculpté avec un talent incontestable. Il l'a sculpté avec un soin jaloux et avec un art qui peut être atteint seulement quand l'amour de l'œuvre s'allie à la sûreté de la technique.

Vous le voyez là devant vous s'élever gracieux dans sa robe toute blanche au milieu de ces arbres qui lui font comme une couronne de verdure auprès de ce puissant et magnifique monument qu'est notre vieille église qui non jalouse de sa beauté le gardera dans son ombre protectrice.

En bas ce sont des lignes larges et sobres qui annoncent la gravité du sujet. Les marches taillées dans notre pierre de Libu d'une beauté et d'une finesse marmoréenne sont celles qu'il faut gravir pour monter au sacrifice qui se consomme sur l'autel de la Patrie.

Et les victimes sont là non pas matériellement mais en esprit figurées par leurs noms inscrits sur les plaques de marbre et enclos dans cette masse encore imposante dont chaque face rappelle la porte d'un tombeau. Elles sont là couronnées de chêne et de lauriers dont Rome ornait autrefois le front de ses triomphateurs. Ce ne sont pas en effet des victimes ordinaires. En mourant elles ont assuré le triomphe d'une grande, belle et forte cause et sur leur tombe ont poussé des moissons de lauriers.

C'est maintenant une colonne svelte et grandiose couverte d'admirables sculptures, devant c'est la palme du martyr qui, d'un geste aussi gracieux que touchant, vient caresser sous le casque la figure absente « du Poilu » qui n'est plus.

De chaque côté les palmes de la Victoire gonflées d'orgueil s'infléchissent avec une élégance majestueuse pour contenir dans leur cadre trop étroit.

Ces palmes s'allient avec des branches de chêne symboles de courage et avec des rameaux de lauriers symbole de la gloire pour encadrer dignement le drapeau dont les plis semblent vouloir se détacher de la pierre sous le vent de la victoire. Cet ensemble harmonieux est couronné d'un élégant chapiteau qui brusquement ramène notre regard avec le ciel bleu, vers le soleil, vers la vie que nous avons retrouvée avec la Paix.

Ce fut ensuite une superbe envolée empreinte d'une sincérité émue, à l'unisson de tout l'auditoire, que M. le Dr Cambornac continua son discours, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire *in extenso*.

« Au milieu de nos occupations et dans le tourbillon de notre existence nous ne pensons guère plus à la guerre d'hier et peut-être la guerre recommencera demain ! Ces morts nous disent, par la voix muette mais si expressive de ce monument : « La guerre est impie, la guerre est injuste. Elle fait pleurer les mères, tant de tout petits sont par elle orphelins. Ce sont les plus vigoureux, les plus courageux qu'elle tue. Elle ne profite qu'aux lâches et qu'aux vautours. Nous qui n'avons pas eu peur de mourir nous crions : à bas la guerre qui tue. Nous sommes morts pour que nos enfants n'aillent pas à la guerre. » Qui de nous oserait dire que de tels propos sont sacrilèges.

.....

« Grands morts de la grande guerre, glorieux enfants de Salviac, dont le nom restera grâce à ce monument, la France a été sauvée par vous, vous serez deux fois grands si, grâce à vous, nous devenons meilleurs dans une France plus belle. »

Des tonnerres d'applaudissements accueillirent cette péroraison et la parole fut donnée à M. le Colonel Tusques Abel, dont l'émotion contenue se décelait cependant.

Son discours fut également haché par les applaudissements ; nul mieux que M. Tusques n'a compris la tâche accomplie par nos compatriotes morts pendant la guerre ; cet enfant de Salviac nous montra, avec une sentimentalité qui plut infiniment, combien il était attaché à son pays natal dont il conservait, malgré les tribulations de la vie, le meilleur et le plus impérissable souvenir.

Discours de M. TUSQUES Abel,
*Sous-intendant militaire à Versailles.*

« Aucun langage ne saurait traduire l'émotion qui m'étreint aujourd'hui en des circonstances dont il me semble qu'aucune autre n'a jamais dépassé la solennité quelque appel que je puisse faire à mes souvenirs même les plus reculés.

Quoi de plus touchant en effet que d'être appelé à parler de ceux que magnifie le monde entier, devant qui s'effacent toutes les grandeurs de la terre ceux dont l'histoire dira à nos descendants aux générations et aux siècles ce que fut le soldat français de la Grande Guerre ! »

Et en un langage sobre et d'une précision remarquable M. le Colonel Tusques glorifie le soldat français :

« Aussi-bien n'ai-je point l'intention de louer le soldat français dans son entité si généreuse, si ardente, si complète, symbole de tous les courages, synthèse de toutes les beautés de l'âme, du soldat dépassant dans toutes les littératures et dans tous les cœurs, les sommets de la renommée antique.

Et après avoir vanté d'une telle façon nos soldats héroïques, notre compatriote s'adresse aux mères.

Et jamais langue morte ou vivante ne m'a paru belle comme la leur, la nôtre celle du forum où nous sommes, celle de Luziers ou d'Aurèmont, d'Albecassagne ou de Laborie Madone, comme ce dialecte tombé doucement mot à mot, goutte à goutte osais-je dire de la source divine qu'est la bouche d'une mère, reine ou paysanne de cette bouche éclairée par des yeux dont rien n'égale la profondeur puisque le ciel lui-même s'y reflète. O ! les mères, élevons-les jusqu'au zenith de notre respect, de notre vénération, de notre dévotion au culte du souvenir et des pleurs !

Plus loin, l'orateur évoque des souvenirs d'enfance, mais c'est son discours en entier que nous serions heureux de reproduire et nous ne pouvons le faire étant limités.

Il termine par une pièce en vers de circonstance qui a été fort goûtée.

« Que chacun de nous murmurant
Ce mot d'ordre si symbolique
« Souviens-toi » le jour en mourant
Comme on transmet une relique !

Puis ce fut M. Boyer-d'Agen, bien connu à Salviac qui nous dit une pièce de vers qu'il claironna à l'adresse de nos grands morts avec une ardeur et un enthousiasme juvéniles.

« Et si le vin tarit aux vignes surannées
Quand vous rencontrerez vos épiques journées
De Verdun et de Charleroi
Vous irez demander au puits de l'oratoire
Un verre du miracle issu de votre histoire
Et vos fils diront « Le Roi boit. »

Et pour finir, M. le lieutenant-colonel Carrières termina la cérémonie par un discours plein d'humour, évocateur des souvenirs de la guerre, discours de soldat, s'il en fut, discours aussi d'un fils du pays attaché irrisistiblement au pays natal.

« Je n'ai pas oublié que je suis un enfant de Salviac et que j'y ai passé toute ma jeunesse. Bien souvent, aussi souvent que je l'ai pu, j'y suis revenu avec plaisir pour respirer l'air natal et me retremper dans la vie de famille. En lisant dernièrement les noms des enfants de Salviac morts pour la France, j'ai été douloureusement impressionné en y reconnaissant les descendants de familles que j'avais connues et avec lesquelles j'avais toujours entretenu les plus amicales relations. »

En s'adressant à nos héros de la grande guerre il s'exprime ainsi :

« O France ! que tu es belle pour avoir fait germer une telle moisson de héros. O Salviac, tu peux être fier de lui avoir donné un si grand nombre de tes enfants. Qu'ils reposent en paix ces nobles et sublimes héros. Que les vivants vénèrent leur mémoire.

Vous permettrez à un vétéran de 1870 de vous demander d'associer aux vainqueurs de 1914-1918 les malheureux combattants de 1870-1871.

Ils furent aussi courageux et ils montrèrent le même esprit de sacrifice !

L'émouvante manifestation à laquelle nous assistons aujourd'hui sera un souvenir précieux qui restera éternellement gravé dans nos cœurs et constituera pour le pays une date inoubliable.

La vue de ce splendide monument qui est le symbole de la reconnaissance que les habitants de Salviac ont vouée à leurs héros, restera pour nous l'image sacrée du souvenir et suffira en tous temps pour rappeler aux jeunes qui sont l'avenir le plus magnifique exemple donné par les 55 enfants de Salviac dont les noms sont gravés en lettres d'or sur ce marbre et la grandeur de leur sacrifice. Vive la France ! Vive Salviac, mon pays natal !

Les discours terminés, les délégations de Cazals, de Marminiac et Campagnac se rendirent à la mairie où un vin d'honneur leur fut offert par les soins du Comité.

Puis la cérémonie finie, un ballon s'éleva, place de l'Oratoire ; le soir, la ville fut éclairée par de nombreuses lanternes et ballons qui, d'un bel effet, donnaient un air tout à fait gracieux et discret à notre petite ville.

Un feu d'artifice fut tiré sur la route de Dégagnac et la journée se termina comme elle avait commencé, sans heurt et dans le recueillement le plus complet.

Qu'il nous soit permis maintenant de remercier tous ceux et toutes celles qui contribuèrent au succès de cette véritable fête familiale : que M. le Curé Delbreil soit particulièrement loué de son originale et touchante idée dans la décoration de l'église en représentant au milieu de cet édifice « Une tombe du front » qui fut très remarquée.

Que MM. Costes, Depuntis, Courbès, Simon, Valette, Cazeaux, Courbies, chanteurs et chanteuses, nous permettent de les remercier de leur empressement à préparer le côté musical qui fut très goûté par les amis des arts.

Nous adressons aussi toutes nos louanges à ceux et à celles qui décorèrent la ville et la place de l'Oratoire avec un soin jaloux, et nous ne saurions oublier la Fanfare « Les Enfants de Salviac. »

Pour finir, sa modestie dût-elle en souffrir, nous félicitons le sculpteur Salviacois, le jeune Emile Mompart qui, avec un goût et un art qui ne sera pas souvent égalé, édifia un monument qui est et restera l'orgueil de Salviac.

Léopold CHABERT.

## CHRONIQUE SPORTIVE

*A dimanche, faute de place.*

# DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 50.

M. DOUMER A LONDRES. — M. Doumer, Ministre des Finances, est parti pour Londres aujourd'hui à midi, pour examiner avec son collègue britannique les accords financiers du 13 août.

EN ALLEMAGNE. — De Berlin. — Les pourparlers entre le chancelier Wirth, le ministre Gradnauer et le secrétaire d'Etat Bavarois, qu'accompagnent plusieurs députés, se sont terminés hier soir après quatre heures de conférence.

Aucune communication officielle n'a été publiée. Cependant on affirme qu'on aboutira à un compromis et que l'entente entre Berlin et Munich sera faite aujourd'hui.

Les journaux de ce matin estiment que le conflit entre la Bavière et l'Empire allemand est en voie de détente.

LES CONDITIONS BAVAROISES. — De Munich. — Les délégués bavarois à Berlin rentreront cette nuit à Munich afin que le cabinet et les partis de la coalition bavaroise puissent décider en dernier lieu de l'acceptation des conditions élaborées avec le gouvernement d'empire.

La délégation bavaroise apporte les conclusions préalables suivantes :

1° On acceptera les décisions du gouvernement allemand relatives à l'interdiction des assemblées et des journaux autant que cette interdiction ne cause pas de préjudice aux ressortissants bavarois.

2° Cependant le gouvernement bavarois persiste à déclarer que le maintien de l'état de siège est une mesure nécessaire et inévitable.

Le gouvernement de M. van Kahr espère que ces conditions seront acceptées de Berlin.

LES TROUBLES DE HONGRIE. — De Londres. — Une dépêche de Budapest signale que des forces de gendarmerie autrichienne ont réussi à repousser les bandes d'insurgés et les forces régulières hongroises qui avaient pénétré à Kirchschlag. Les Autrichiens ont eu deux tués et de nombreux blessés.

LE CABINET HONGROIS. — De Vienne. — Le bruit court que le président du Conseil hongrois va démissionner, ne voulant pas assumer la responsabilité du gouvernement après l'ultimatum de l'Entente.

A LA FRONTIERE ROUMAINE. — De Reval. — Suivant des informations de Moscou des rencontres sanglantes se seraient produites à la frontière entre les bolcheviks et les roumains.

Les bolchevistes auraient envoyé sur les lieux plusieurs trains blindés.

LA CONFERENCE DE WASHINGTON. — De Londres. — Le *Times* annonce que des conversations, préliminaires à la conférence de Washington, auront lieu très prochainement à Londres.

### AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame Louis DELTHEIL, Monsieur Pierre DELTHEIL, Monsieur et Madame Eugène DELTHEIL, Receveur à l'Octroi, Madame Veuve CONTIOS, née DELTHEIL et ses enfants, Madame Veuve RIOLS, Monsieur et Madame Sébastien ALAZARD, Monsieur AUDEGUIN, négociant en vins, à Montauban.

Les familles AUDEGUIN, COURDESSES, MERCADIER, TULET, BLANC, RIOLS, LANGON, PEZENAS, CAMINADE et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du deuil cruel qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Mademoiselle Suzanne DELTHEIL**

décédée à Cahors, le 7 septembre 1921, dans sa 10e année, et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu, vendredi 9 septembre, à 2 heures du soir, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, 26, rue Ste-Barbe.

### AVIS DE DÉCÈS

La famille FABRE et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Monsieur Victor FABRE**
*Coutelier*

décédé à Cahors le 8 septembre 1921, dans sa 62e année.

Ses obsèques auront lieu vendredi 9, à 4 heures moins le quart.

Réunion à la maison mortuaire, 20, rue St-James.


Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*)
*Le Gérant :* A. COUESLANT.



## PLUS DE MAUX DE PIEDS

**Il est bien inutile de continuer à souffrir de pieds sensibles et douloureux**

Un traitement peu coûteux, aussi simple qu'efficace pour se débarrasser de leurs divers maux de pieds, fera le bonheur de tous ceux qui en souffrent souvent atrocement. Il suffit de dissoudre une petite poignée de saltrates dans deux, trois litres d'eau chaude et de tremper les pieds pendant une dizaine de minutes dans cette eau rendue médicinale et légèrement oxygénée ; toute enflure et meurtrissure, toute sensation de douleur et de brûlure, causées par le froid et l'humidité, la fatigue et la pression de la chaussure, disparaissent comme par enchantement.

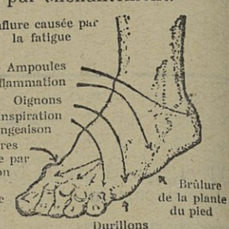


Une immersion plus prolongée ramollit les durillons les plus épais, les cors, œils-de-perdrix, etc., à un tel point qu'ils peuvent être enlevés facilement sans couteau ni rasoir, opération toujours dangereuse.

Par son action émolliente et antiseptique, l'eau chaude saltratée est également un remède très efficace pour prévenir et combattre la mauvaise odeur, l'irritation et autres effets néfastes d'une transpiration excessive.

*Nota. — Les saltrates Rodell, sels minéraux raffinés et concentrés, se trouvent en paquets d'origine et d'un prix modique dans toutes les bonnes pharmacies. Méfiez-vous des contrefaçons.*



**SOLDATS** morts pr la France, transport pr tte direct. 1 f. 50 du k. 1 corps et 1 pers. accompagnant, pr pers. ou corps sup. 0 f. 25 en plus au k.
Paul WAROQUIER, 8, rue Gambetta, à Fourmies (Nord).



**N. CORNILLON**
9, rue de l'Agriculture, MARSEILLE
**SACS**
*Neufs et usagés en tous genres*
Télég : CORTURE-MARSEILLE
REPRÉSENTANTS DEMANDÉS



**A LOUER**
**VIGNE de rapport et d'agrément**
avec maisonnette, très bien située
*A louer après vendange*
S'adresser : Mme LUGOL, 81, Bd Gambetta, Cahors



**Représentants** ACTIFS pour vente cafés torréfiés St-Jean sont demandés par **Jean MERGAULT,** 12, rue Demidoff, LE HAVRE.


ETUDE
DE
Me François SÉGUY
Avoué à Cahors, rue St-Pierre

ASSISTANCE JUDICIAIRE
*(Décision du 20 octobre 1920)*

## EXTRAIT
D'UN
## JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal de première instance de Cahors, le trente et un décembre mil neuf cent vingt, enregistré et signifié à partie,

Au profit de Madame Marcelle CASTELAR, demeurant à Cahors,

Contre Monsieur Henri CHAVAROCHE, employé, domicilié de droit à Cahors, mais résidant en fait à Paris,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux, aux torts et griefs du mari et à la requête et au profit de la dame Marcelle CASTELAR.

Pour extrait :

*L'avoué,* F. SÉGUY.

---

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 32

*LES VAINCUS DE LA VIE*

# Tante Berceuse

PAR

## Jules MARY

VI

Par une sorte de pudeur, d'extrême délicatesse, c'était à Marie-Adèle qu'elle s'adressait bien plutôt qu'à Jean le Noir.

Celui-ci contenait difficilement son émotion. Des courants nerveux semblaient passer sur son visage bronzé, comme s'il avait été tout près de pleurer.

Il balbutia :

— Oui, oui, mademoiselle, moi je n'ai jamais douté, je le répète, et je n'avais pas besoin de cette preuve-là.

— Je tenais quand même à vous la donner.

— Pourquoi, mademoiselle ?

— Parce que... Parce que... je me suis souvenue que vous m'aviez vue entrer à l'Echina et dès lors les soupçons pouvaient naître chez vous beaucoup plus justement que chez les autres.

Elle fit mine de vouloir se retirer.

Jean soupira et s'éloigna.

Marie-Adèle resta un peu en arrière. Sa grave figure était à cet instant éclairée d'un doux sourire.

— Est-ce vraiment tout ce que vous aviez à nous faire comprendre, mademoiselle ? dit-il à voix basse.

— Mais oui...

— Je suis pour ma part très heureux et très fier que vous teniez ainsi à notre estime, nous qui sommes de pauvres gens, mais laissez-moi vous parler comme le ferait un père, un grand'père, même, car votre âme est bonne et lorsque vous êtes venue me voir, dans ma maison, il y a deux ans bientôt, j'ai vu que votre regard s'abaissait sur moi sans ironie et sans moquerie. Alors, mon cœur s'est ouvert pour vous.

— Oui, monsieur Berriat, je ne sais pourquoi je suis attirée vers vous, pourquoi vous m'inspirez tant de confiance... Je vous connais à peine et ce jour-là je vous parlais pour la première fois.

— Je crois aux affections et aux haines instinctives, mais pour vous, mademoiselle, mon cœur était préparé à vous aimer...

— Que voulez-vous dire, monsieur Berriat ?

— Depuis plus de vingt ans, je pense à vous...

— Comment ? fit-elle, souriante, étonnée.

— Depuis plus de vingt ans, je parle de vous...

— Et avec qui ?

— Avec un jeune homme qui fut jadis votre petit camarade de courses et de jeux...

— Jean !

— Jean, oui. Et c'est pourquoi cela m'aurait fait beaucoup de peine de ne point vous retrouver telle que nous nous étions fait de vous une image... voilà pourquoi surtout nous aurions eu tant de peine, Jean et moi, si les vilaines histoires qui courent sur votre compte avaient pu être vraies... voilà pourquoi, enfin, vous avez été si bien inspirée en obéissant au premier mouvement de votre cœur et en nous prenant comme confidents. Je vous l'ai dit ; moi, j'en suis fier, mais mon fils surtout en a été heureux... Je ne sais si vous le regardiez ? En ce cas, vous avez dû voir qu'il y avait des larmes pas très loin de ses yeux, pendant qu'il vous écoutait !...

Elle baissa la tête, une question venait à ses lèvres.

Tout ce qu'elle entendait, tout ce qu'elle voyait était bien assez clair. Pourtant est-ce qu'elle ne s'abusait pas ? Il n'y avait peut-être chez le jeune homme qu'une bonne amitié, celle d'autrefois, et pas du tout ce sentiment plus tendre et plus vif qu'elle s'imaginait.

Le sorcier ne la quittait pas du regard et semblait lire dans son âme.

Il lui dit doucement, souriant toujours :

— Oui, vous pouvez tout croire, puisque tout est vrai... Mais ce grand garçon qui a été soldat et qui aurait pu, s'il avait voulu, devenir officier ; qui a visité le monde entier pour compléter son éducation et qui est revenu, avec joie, prendre la charrue dans les champs de son père, ce grand garçon-là, mademoiselle, est plus timide encore qu'il n'est fier, plus timide qu'une femme...

— Timide... A-t-il donc quelque chose à me dire ?

— Oui...

— Vous le savez ?

— Je le sais.

— Substituez-vous à lui... Ayez le courage qui lui manque...

— Je ne le peux.

— Pourquoi ?

— Il me l'a défendu. J'ai promis... Du reste, ne devinez-vous pas ?

Son cœur battait très fort. Mais elle ne souffrait pas. Au contraire, il y avait en elle une sorte de grand bonheur intime.

Elle tendit les deux mains au vieillard.

— Peut-être ! dit-elle.

Il les lui serra avec tendresse et Valérie s'éloigna.

VIII

Au milieu de tous ces événements, le baron de Lespérat ne laissait pas que d'être fort occupé.

Il avait acheté et payé l'Echina à M. de Ménestreau. La dot de Germaine, cette dot qu'elle tenait du bon cœur et de la générosité de sa tante, avait été employée à cet achat et un acte de société avait été passé entre M. Grandier et le baron pour l'exploitation de la filature. Celle-ci était depuis longtemps, nous l'avons dit, en assez mauvais état. De nombreuses réparations, assez sérieuses, y étaient indispensables, et des constructions nouvelles étaient rêvées par le baron. Julien Grandier, assez faible de caractère, et très préoccupé, du reste, par ses chagrins de cœur, la chute de ses illusions, l'ennui de voir sa vie à jamais liée à une femme avec laquelle il ne sentait plus déjà d'intimité commune, laissait M. de Lespérat s'occuper seul de mettre à exécution les idées qu'il remâchait depuis longtemps.

Tout au plus hasardait-il, de temps à autre, une observation réfutée victorieusement, aussitôt, lorsqu'il voyait le baron accumuler sans compter les dépenses.

— Laissez faire, laissez faire ! disait Lespérat en riant. J'ai mes devis ; je ne suis pas assez sot pour vous mettre dans le pétrin. Et du reste, toutes ces modifications sont nécessaires. Il n'y en a pas pour vingt-cinq centimes à retrancher.

Heureux d'être débarrassé de cette besogne, Julien se laissait aller à sa tristesse et se nourrissait de son rêve.

Pendant ce temps-là, le baron, très affairé, lançait une légion d'ouvriers dans des travaux considérables. Il utilisait pour ses moteurs un ruisselet très abondant qui du haut de la montagne tombait dans la vallée, vers l'Echina. Telle était la rapidité de la pente que la chute d'eau atteignait trente-trois mètres sur un parcours de quelques centaines de pas. Le baron fit aménager deux réservoirs, dont les murs étaient formés d'enrochements et qui étaient étagés l'un au-dessus de l'autre. Ils devaient retenir une certaine quantité d'eau pendant les heures de chômage de la fabrique. Un chenal en tôle amena le courant sur une roue hydraulique de treize mètres de diamètre, tandis qu'un câble métallique transmettait à l'usine la force nécessaire pour sa marche.

Et quand tout fut bien prêt, la fabrique reconstruite presque en son entier, les chenaux remis à neuf, quand il n'y eut plus qu'à recevoir les ouvriers, les commandes, et à travailler, M. de Lespérat s'aperçut qu'il n'avait plus d'avances, et que tous ces travaux, si utiles et si ingénieux qu'ils fussent, ne lui avaient guère donné de crédit.

Il se rendait compte qu'un dernier effort attirerait la fortune, avec les commandes. Pour ce suprême effort, pour les attendre, ces commandes, pour les solliciter aussi, il lui eût fallu de l'argent qu'il n'eût point dépensé à payer des dettes et à rendre de l'équilibre aux affaires de la forge, mais à lancer en avant la filature dans laquelle il avait toute confiance.

Où trouver cet argent ?

Il eut beau frapper à toutes les portes. Il les trouva fermées. On le connaissait trop bien, amis et gens d'affaires, on l'avait depuis longtemps vu à l'œuvre. On savait que dans sa tête les projets succédaient aux projets et qu'il ne donnait pas de longue suite à ses idées. L'achat de la filature ne lui avait pas rendu le crédit qu'on lui refusait. La méfiance était partout.

*A suivre.*